

Petite histoire d'une loi

Éducation civique

Niveau B1

Document déclencheur

Compréhension audiovisuelle

1. Regarde une première fois la vidéo puis indique si les affirmations sont vraies ou fausses.

	VRAI	FAUX
1. Un ministre du gouvernement peut rédiger un projet de loi. -----	X	
2. Un parlementaire peut lui aussi rédiger un projet de loi. Un parlementaire peut rédiger une proposition de loi.		X
3. Un débat a lieu tout de suite après que le ministre ou le parlementaire ait présenté le projet de loi. Le débat a lieu après que le rapporteur ait pris la parole et fait son rapport.		X
4. Tant que les deux chambres du parlement ne sont pas d'accord, le texte fait la navette entre le Sénat et l'Assemblée nationale. -----	X	
5. Une fois le projet adopté, le texte de loi est transmis au Président de la République pour être signé. -----	X	

2. Regarde nouvellement la vidéo puis réponds aux questions suivantes.

1. Qui examine le projet de loi ?

Le projet de loi est examiné par les deux chambres du parlement : il peut être traité au bureau de l'Assemblée nationale ou au Bureau du Sénat.

2. De quoi s'occupe le rapporteur.

Un rapporteur étudie le texte de loi et rédige un rapport. Il améliore la loi en proposant des modifications ou des ajouts.

3. Sur quoi doit-on voté après le débat ?

Après le débat on vote sur chaque amendement, sur chaque article et sur l'ensemble du texte.

